

Séance du 20 décembre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.



PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM Massé, Delas, Mme Dufrene, M. Saussié, Mmes Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Gramont, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Casenave à M. Causse

ABSENT : Mme Larran-Lange

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : VIE SCOLAIRE - Convention relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles publiques de Bayonne

Madame Sylvie DURRUTY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre du développement des technologies de l'information et de la communication, la Ville de Bayonne souhaite :

- faire évoluer les équipements et les infrastructures informatiques des écoles maternelles et élémentaires afin de fiabiliser et sécuriser leur utilisation ;
- mettre en place un Espace Numérique de Travail conformément au programme ENT du Ministère de L'Education Nationale. Cet outil propose un volet informatif grand public et un volet privatif à la disposition des enseignants et élèves pour du travail collaboratif et de publication. Le dispositif pourra être ouvert dans un second temps aux parents.

Cet axe de développement fait partie intégrante de la politique de la Ville de Bayonne en matière de TIC qui a pour objectif d'améliorer la qualité et de faciliter l'accès des administrés aux différents services publics de la Ville.

Ce projet mené autour d'un chef de projet associé de façon transversale les services de l'Informatique et des TIC, de la Communication, de la Vie Scolaire, l'Education Nationale mais également les partenaires tels que l'Office Public de la Langue Basque, l'Agence Numérique 64 ainsi que le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

En préalable à sa mise en œuvre, la ville a diligenté un audit réalisé en juin et juillet 2007 qui a permis de dresser un état des lieux des équipements et infrastructures informatiques en service dans les écoles publiques bayonnaises, et de relever les usages des utilisateurs en la matière.

Le dispositif se déroulera en 2 phases :

1) - Année scolaire 2007-2008 : expérimentation dans 6 écoles pilotes (élémentaires A. Briand, JP Brana, Ch. Malégarie, Petit Bayonne, J. Moulin et primaire Brossolette) à savoir rééquipement en matériel informatique homogène, récent et performant et mise à disposition de l'Espace Numérique de Travail, dans le prolongement des préconisations déterminées par l'audit.

2) - Année scolaire 2008-2009 : déploiement à l'ensemble des écoles de l'ENT et démarrage du plan (sur 3 années) de rééquipement des 20 autres écoles.

Une convention-cadre liant l'Education Nationale et la Ville de Bayonne a été rédigée afin de définir les modalités de l'attribution et de l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education dans les écoles primaires publiques de la Ville de Bayonne.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Député-Maire à signer cette convention (ci-annexée).

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.